



Organisation de l'enseignement moral et civique à la rentrée 2015

publié le 28/09/2015 - mis à jour le 05/11/2015

Descriptif :

Programmes et épreuve d'EMC au DNB pour l'année scolaire 2015-2016

Sommaire :

- Les programmes de l'EMC
 - DNB
-

● Les programmes de l'EMC

L'arrêté du 12 juin 2015, publié au [B.O. spécial n° 6 du 25 juin 2015](#), instaure **l'enseignement moral et civique** dans l'organisation actuelle des enseignements pour tous les niveaux de l'école élémentaire au lycée.

- ▶ [Présentation des programmes aux cycles 2,3 et 4](#)
- ▶ [Organisation et horaires d'enseignement au collège](#)
- ▶ [Présentation des programmes de lycées](#)

● DNB

Pour la session 2016, les dispositions régissant le diplôme national du brevet qui figurent dans le [BOEN n°13 du 29 mars 2012](#) relatif aux modalités d'attribution de ce diplôme sont donc modifiées.

- ▶ Il convient désormais de lire l'Annexe I en remplaçant chaque occurrence de l'expression « éducation civique » par l'expression « enseignement moral et civique ».
- ▶ La durée de l'épreuve, sa nature, sa structure et sa notation (paragraphe 1, 2, 4 et 5 de la partie traitant de l'épreuve d'histoire - géographie - enseignement moral et civique) demeurent identiques à l'existant.
- ▶ Par ailleurs, le point 3 de cette définition d'épreuve d'histoire - géographie - enseignement moral et civique qui en fixe les objectifs doit se lire ainsi :

« Pour tous les candidats, l'épreuve évalue les connaissances et compétences définies par le socle commun au palier 3. Pour les candidats de la série générale, les acquis à évaluer en histoire et géographie ont pour référence les programmes des classes de troisième. Pour les candidats de la série professionnelle, les acquis à évaluer s'appuient sur le référentiel d'enseignement d'histoire et de géographie qui leur est dédié (cf. Annexe II de la note de service n° 2012-029 du 24 février 2012). En ce qui concerne l'enseignement moral et civique, le [BOEN n°33 du 10 septembre 2015](#) sert de référence pour les connaissances et compétences exigibles pour la session 2016 du DNB, telles que définies pour chacune des deux catégories de candidats (série générale et série professionnelle). »

[O Programme sur lequel portera l'épreuve d'enseignement moral et civique pour la session 2016 du DNB \(série générale et série professionnelle\)](#)

Il convient de sélectionner, dans le programme d'enseignement moral et civique pour les cycles 2, 3 et 4, publié au B.O. spécial n° 6 du 25 juin 2015, les thèmes de ce programme qui peuvent être compatibles, d'une part, avec l'enseignement d'éducation civique que ces candidats ont suivi durant leur scolarité antérieure et, d'autre part, avec le nouveau programme d'enseignement moral et civique prévu pour l'ensemble du cycle 4.

Ces **thèmes** sélectionnés structureront l'enseignement moral et civique de cette année de formation scolaire en classe de troisième et donneront matière au sujet de l'épreuve d'enseignement moral et civique pour la session 2016 du diplôme national du brevet :

1. La sensibilité : soi et les autres
2. Le droit et la règle : des principes pour vivre avec les autres
3. Le jugement : penser par soi-même et avec les autres
4. L'engagement : agir individuellement et collectivement



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.